

ÉDUCATION INTERNATIONALE : LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE ET LE CANADA

DEUX GRANDES SOCIÉTÉS SOUMISSIONNAIENT UN GROS CONTRAT CHARBONNIER DANS UN PAYS ASIATIQUE. L'UNE DES SOCIÉTÉS ÉTAIT CANADIENNE. L'AUTRE PROVENAIT D'UNE NATION CONCURRENTTE AMIE.

LES DEUX SOCIÉTÉS ONT PRÉSENTÉ LEURS SOUMISSIONS.

LA SOUMISSION CANADIENNE A ÉTÉ JUGÉE COMME OFFRANT «LA MEILLEURE QUALITÉ AU MEILLEUR PRIX», MAIS LE FONCTIONNAIRE CHARGÉ D'ADJUGER LE CONTRAT AVAIT FAIT SES ÉTUDES DE 3^e CYCLE DANS LE PAYS CONCURRENT.

DEVINEZ QUELLE SOCIÉTÉ A DÉCROCHÉ LE CONTRAT?

